

# LES INFOS DU MOIS

Mairie de Pouldergat / 02 98 74 61 26 / [www.pouldergat.fr](http://www.pouldergat.fr) / [pouldergat.mairie@wanadoo.fr](mailto:pouldergat.mairie@wanadoo.fr)



Les enfants des classes de TPS/PS/MS. La fresque a été réalisée par les élèves de GS/CP et CM1/CM2.

**SUR LE FEU – WAR AR STERN  
CONSULTATIONS CITOYENNES**

**Page 7**

**DZ COMMUNAUTE – DZ KUMUNIEZH**

**Page 8**

**L'AIR DU TEMPS**

**LES HABITATS LEGERS**

**Page 9**

**DU «REUZ» DANS LE BOURG  
LE TRIMESTRE EN PHOTOS**

**Pages 10, 11**

**«DÉCHETS» (2) - «LASTEZ»  
FILIERE, COLLECTE**

**Pages 12,13**

**ASSOCIATIONS - AR C'HEVREDIGEZHIOÙ  
UN CONTEXTE TOUJOURS DIFFICILE**

**Pages 14, 15**

**DU CÔTÉ DE ... - KOSTEZ ...**

**L'«ECOLE BUISSONNIERE» Page 16**

**INFOS DIVERSES - KELEIER A BEP SEURT**

**Page 16**

**Photo** **Janine LOZAC'HMEUR**  
2<sup>e</sup> adjointe

*«L'action sociale doit avoir une portée intergénérationnelle sur la commune».*

**I**nvestie de longue date dans l'action sociale au sein de la commune, Janine

Lozac'meur, 2<sup>e</sup> adjointe responsable des commissions "Affaires sociales, enfance et jeunesse, solidarité" et "Vie associative et communication, culture et langue bretonne, animation" fait le point de l'activité de la municipalité et des structures intervenant dans ce domaine.

### **Quelles sont les structures intervenant en matière d'action sociale au sein de la commune ?**

Les intervenants en matière d'action sociale, au sens large, sont divers. Au niveau de la municipalité, la commission "sociale", constituée de 11 membres, 6 élus, dont le Maire, et 5 habitants désignés par celui-ci, impulse une dynamique à l'action municipale et établit des passerelles avec les autres commissions, par exemple la commission "bien vivre" pour l'implantation du "3<sup>e</sup> lieu de vie". Interviennent également l'ULAMIR, les assistantes sociales, les services d'accompagnement à domicile, le cabinet infirmier et les associations communales, facteurs de lien social.

### **Quels sont les chantiers en cours ?**

La période a vu la relance du "club de l'amitié", avec la reprise des goûters du 1<sup>er</sup> mardi du mois prévue dès que possible, la création d'un "atelier couture", le développement de l'action "jeunesse et enfance" de l'ULAMIR-centre social et la préparation de colis de Noël accompagnés de mots et de dessins d'enfants pour les anciens de la commune. L'action sociale doit avoir une portée intergénérationnelle sur la commune".

### **Quelles sont les conséquences de la situation sanitaire actuelle ?**

Les mesures sanitaires ont bouleversé les habitudes. La fermeture de "Ti an Holl a demandé la mise en place de mesures d'accueil transitoires

à "ti ar vugale" et "ti ar re yaouank" pour les glaziked et le groupe des brodeuses afin de préserver le lien social lié sur cette période. La veille sociale mise en place lors du premier confinement a été réactivée : contacts téléphoniques, aide aux courses, ...). Les services à domicile et le cabinet infirmier sont de leur côté en première ligne pour rompre l'isolement.

### **A qui peuvent s'adresser les personnes de la commune en difficulté ?**

Dans les communes rurales, les difficultés sociales et la précarité sont sans doute moins visibles mais cependant réelles. La Mairie, comme l'assistante sociale, peut être le premier interlocuteur.

En particulier, les permanences des élus ont vocation de premier point d'écoute pouvant déclencher un lien avec les structures d'aide (assistante sociale, associations caritatives, ...) ou, le cas échéant, l'instruction de dossiers (demandes d'APA, de logement social, ...)

### **Quelles sont les perspectives de l'action sociale ?**

Les projets municipaux sont développés au sein des commissions, ouvertes aux habitants. Outre les projets déjà évoqués – collaboration avec l'ULALIR, "3<sup>e</sup> lieu de vie" – une démarche de développement de la "démocratie participative" a été initiée par des projets de consultations publiques malheureusement contrariées par le contexte sanitaire.

**Photo**

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE

### Le conseil casse sa tirelire ...

#### Le conseil attribue les subventions

Les associations se sont vues attribuer les subventions municipales (tableau ci-contre). A noter que les sommes versées à l'ULAMIR figurent au chapitre "subventions" pour des raisons comptables mais correspondent, en fait, à des prestations fournies.

Le Conseil souhaite qu'à l'avenir, les demandes soient accompagnées d'un complément d'informations sur l'utilisation des montants sollicités. Le Conseil a également acté le règlement à l'ULAMIR de 5100,25 euros pour services fournis en relation avec la pandémie (Accueil d'enfants, appui aux enseignants, ...).

Répartition des subventions municipales			
A.P.E. De l'École Yves Riou	3500 €	Banque alimentaire	160 €
Coop. scolaire école Y. Riou	300 €	Restos du cœur	160 €
RASED	82 €	Entraide cancer	30 €
Réseau écoles rurales	450 €	Croix d'or Finistère	46 €
Glaziked Pouldregad	3500 €	France Alzheimer	100 €
Glaziked bihan	250 €	Secours catholique	80 €
Pouldergat Sports	1500 €	Cap Solidarité	150 €
Poulder'geek	250 €	Radio Kerné	100 €
An Diharzierien	250 €	Association des maires de France	394 €
FNACA	250 €	Ulamir du Goyen	21547 €
Société de chasse Ar Goulet	300 €	Centre social	9047 €
Société de chasse Le Renard	250 €	Centre de loisirs	9000 €
		Webmaster	3500 €

#### Les indemnités des élus réévaluées.

A la suite d'une modification de l'indice brut de la fonction publique les indemnités des élus ont été revues comme suit (montant brut) :

- Le Maire : 1360,12 euros.
- Les adjoints : 512,67 euros.
- Le conseillers : 126,79 euros.

#### Des délégations pour les élus et les citoyens

Le nouveau mandat s'accompagne d'un renouvellement de la "Commission communale des impôts directs" compétente en matière d'établissement des références afin de déterminer la valeur locative des biens soumis à la taxe d'habitation, se prononcer sur la liste des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou les sociétés, assister aux éventuelles opérations d'expertise ordonnées par le tribunal administratif. Le Directeur de services fiscaux procède à la constitution de cette commission sur la base d'une liste de contribuables dressée par le Conseil

Municipal. Cette commission est constituée du Maire qui en assure la présidence, de 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Par ailleurs, Le conseil a procédé aux désignations de Katell CHANTREAU au "Conseil d'exploitation de l'eau et de l'Assainissement", de Jeannine LOZAC'HMEUR et Marie Pierre COSQUER, suppléées de Philippe MARLE au SIVU "Centre Incendie et de Secours de Douarnenez".

#### Des panneaux photovoltaïques sur les toits

L'installation de panneaux photovoltaïques est envisagée sur les toits de la salle multifonction "Ti an Holl" et du "3<sup>e</sup> lieu de vie". Le syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du

finistère (SDEF) a été sollicité pour réaliser une étude de faisabilité et de viabilité de ce projet, évaluée à 475 euros.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE (suite)

### La revitalisation du centre-bourg prend vie

La revitalisation du centre-bourg, conduite dans le cadre du protocole " dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux de Bretagne" amènera la démolition de maisons situées rue Saint Ergat en vue d'y construire des logements. Un groupement de commande a fait l'objet d'une convention entre la commune de Pouldergat et l'Etablissement Foncier de Bretagne, assurant les fonction de coordinateur, en vue du désamiantage, du déplombage et de la reconstruction.

A cette volonté de promotion de l'habitat en centre bourg, s'associe la volonté de concentrer des activités commerciales et de service autour de la place de l'Eglise. Dans cet objectif, la commune a fait l'acquisition de l'auberge "Le Cadran" et

engage une phase de "réflexion stratégique et commerciale", avec l'appui d'un bureau d'étude, TAG 29. Le budget alloué à cette opération est de 65 000 euros : 23 000 euros à la charge de la commune, 42000 euros de subventions au titre de l'opération "Dynamisme des bourgs ruraux".

D'autre part, certaines opérations menées conjointement avec la commune de Juch impliquent la mise en place d'une "assistance à maîtrise d'oeuvre", d'un coût global de 13000 euros dont 6000 euros à la charge de Pouldergat. le Conseil sollicite une subvention de 10400 euros, toujours au titre de l'opération "dynamisme des bourgs ruraux".

### Des outils numériques pour l'école

Dans le cadre de l'appel à projet "Label école numérique 2020", l'Ecole Yves Riou sollicite une subvention de 2650 euros auprès de l'état en vue de l'acquisition de 2 vidéo-projecteurs et tableau associé, d'un ordinateur portable et 2 visionneuses.

Des cours de breton sont proposés aux élèves et

assurés par l'association "Mervent". Cette initiation, à raison de 2 heures hebdomadaires, est réalisée dans le cadre d'une convention établie pour la période 2020-2021 et financée par la commune à hauteur de 50 % de la subvention globale, soit 1201,20 euros.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE OCTOBRE

### Le conseil se met à jour ... avant un temps de PLUI ?



### Participation des communes extérieures aux frais de l'Ecole Yves Riou

La participation des communes de résidence des élèves extérieurs aux frais d'écolage a été fixée à 66 % des charges de fonctionnement de l'année N- 1 de la commune de Pouldergat. Soit pour l'année scolaire 2019-2020, un montant de 707,16 € par enfant âgé de plus de 3 ans au 1er septembre de l'année scolaire.

Par ailleurs lorsque des enfants de Pouldergat sont scolarisés dans l'une des communes extérieures à laquelle elle réclame des frais d'écolage, elle s'engage à les prendre en compte sur la base suivante :

Si le nombre d'enfants de Pouldergat scolarisés dans l'école privée de la commune extérieure est plus important, la commune extérieure ne demande aucune participation à la commune de Pouldergat. Dans le cas inverse, la commune de Pouldergat peut réclamer la participation de la commune de résidence pour le nombre d'enfants représentant le différentiel

### Règlement, indemnités des agents municipaux

Les élus ont entériné le règlement intérieur du conseil municipal et une révision des "conditions de versement" du régime indemnitaire des fonctionnaires municipaux.

## Le conseil valide la nouvelle grille des tarifs communaux.

Les nouveaux tarifs communaux 2021 ont été établis selon le tableau ci dessous :

### Services municipaux

<b>Garderie matin + soir</b>		<b>Cantine Scolaire</b>		<b>Bibliothèque Municipale</b>	
- Résidants	2,20 €	- Résidants	3,30 €	- abonnement familial	16,00 €
- Non Résidants	2,20 €	- Non Résidants	3,30 €	- abonnement individuel	12,00 €
<b>matin ou soir :</b>	1,70 €	- Enseignants, Stagiaires	5,90 €		

### Tarifs de location

<b>Ti an holl - Salle 1 et Tisanerie*</b>		<b>Ti an holl - Salle des fêtes*</b>	
Particuliers, entreprises, stages		<b>Particuliers, entreprises, stages :</b>	
- résidants		- résidants	180 €
- non résidants	85 €	- non résidants	525 €
Partipolitiques syndicats, assos.	300 €	<b>Partis politiques Syndicats Assocs</b>	
- résidants		- non résidants	gratuit
- non résidants	gratuit	- non résidantes	350 €
	30 €	Participation / mise à disposition	210 €
<b>Tente de cérémonie</b>		<b>Table et 2 bancs</b>	4,10 €
résidants	77 €		
non résidants	185 €		

### Photocopies et copies de documents

<b>Photocopies</b>		<b>Copies de document</b>	
Associations locales	Gratuit	Extraits de plans par feuille A4 ou A3	2,60 €
Particuliers, entreprises, assos ext.		Extraits de matrice cadastrale	5,00 €
- format A4	0,25 €	Copie autres documents	
- format A3	0,50 €	- format A4	0,40 €
Etiquettes adresse/étiquette	0,055 €	- format A3	0,50 €

### Concession "cimetière"

<b>Cimetière</b>		<b>Colombarium : concession temporaire</b>	
Concession temporaire		- 10 ans	425 €
- 15 ans	95,00 €	- 15 ans	635 €
- 30 ans	145,00 €	- 30 ans	1270 €
- 50 ans	195,00 €	<b>Jardin du souvenir : dispersion</b>	41 €

\*Ce tarif est applicable pour 1 occupation par an, au-delà le tarif est multiplié par 3.

### Des équipements sportifs financés

Dans le cadre du plan pluri-annuel de remise à niveau des équipements du stade Eugène Deudé, le conseil municipal a décidé de l'installation d'un pare-ballon, pour une part en autofinancement et

sollicite une aide de 5000 euros du Fonds d'aide au Football Amateur pour une dépense totale de 13965 euros.

### PLUI - "Plan Local d'Urbanisme Intercommunal"

La Loi «ALUR», prévoit le transfert de la compétence «PLU ou carte communale» aux intercommunalités. Ce transfert devenait effectif au 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population. En 2017, les communes membres de Douarnenez communauté s'étaient opposées au transfert. La loi ALUR

instaurait un mécanisme de transfert le premier jour de l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'opposition au transfert de compétence est toujours possible. Le conseil ajourne sa décision ultérieurement à une réunion d'information prévue le 18 novembre par DZ-communauté.

# Les commissions gèrent le présent et préparent l'avenir.

### **La Commission «Affaires sociales et scolaires, enfance et jeunesse, solidarités»**

Lors de la séance du jeudi 8 octobre, de nombreux sujets étaient à l'ordre du jour.

- La relance du «Club de l'amitié» dont Régine Gaudry a repris la présidence. Un goûter est prévu le 2 février prochain.

- La mise en place d'ateliers sur le thème "Bien vivre sa retraite" par le CLIC de Douarnenez.

- La semaine Bleue : Présentation d'ateliers numériques par l'ASEPT de Bretagne.

- Le déficit d'assistantes maternelles sur la commune et les permanences du relais d'assistantes maternelles.

- La préparation d'une rencontre avec l'«ULAMIR centre social» pour présentation des activités du centre social et du travail sur le renouvellement de «la convention Centre Social».

- La Réunion du Conseil d'école du jeudi 15 octobre a abordé la sécurité à l'école avec la présentation du «Plan Particulier de Mise en Sécurité» (PPMS) et les travaux à réaliser – Matériel fournitures scolaires

L'AG APE a évoqué l'organisation des actions et des activités à mener sur l'année scolaire pour participer financièrement aux projets pédagogiques.

### **La commission Vie associative et communication, culture et langue bretonne, animation et sport».**



La réunion du 9 octobre 2020 a réuni une bonne part des associations de la commune. Le planning d'utilisation de la salle - occupations ponctuelles et occasionnelles - a été vérifié. Elles figureront sur le site de la Mairie. Il a été procédé à un rappel des règles d'utilisation de Ty an Holl : délais de réservation et contraintes sanitaires.

### **- La commission «Finances publiques».**

Lors de sa session du 22 septembre dernier, la commission a examiné les demandes de subventions adressées à la Municipalité par les associations communales et des associations extérieures, en vue de leur proposition au vote du Conseil municipal. (voir délibération du Conseil du 5 octobre).

Le 17 novembre, La commission a élaboré une proposition de tarifs communaux à soumettre au conseil municipal et entamé une réflexion sur les critères d'attribution des subventions municipales.

### **La commission «Bien vivre, mobilité, transition écologique, participation citoyenne»**

Une réflexion est engagée sur un temps d'accueil des nouveaux habitants à organiser en 2021.

D'autre part, Le principe de la mise en place d'outils de recueil des avis des Pouldergatois concernant les décisions impactant leur cadre de vie a été retenu. L'installation de «boîtes aux lettres» pour la collectes des avis et souhaits de chacun a été évoquée. Dans ce sens également, le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie – encore appelé «3<sup>e</sup> lieu de vie», donnera lieu à un débat à l'occasion de réunions publiques reprogrammées dès la fin du confinement. Ces réunions prévoient des réflexions en atelier autour de différentes thématiques (voir «sur le feu»

Des réflexions ont été entamées autour de différents aspects de l'aménagement du bourg : - la mobilité : un parcours sécurisé, en particulier pour les personnes âgées ou handicapées entre l'école et la salle Ty an Holl.

- Les déplacements en direction de Douarnenez (réseau de bus, véhicules électriques partagés, covoiturage, piste cyclable...).

- l'aménagement paysager du bourg. (voir «sur le feu».

### **La commission «Vie économique, commerce agriculture».**

En préambule à la première session du 21 octobre, Le Maire rappelle le rôle, à l'égard des acteurs économiques, d'incubateur d'idées et d'anticipateur du changement de cette commission. Les échanges de cette première rencontre ont porté sur l'élaboration d'une nouvelle plaquette de présentation de la Commune. Ronan Kervarec est mandaté pour proposer la première mouture d'une maquette. La signalétique – panneaux indiquant les différentes activités, et lieux d'intérêt – demande également une réflexion ?

## **Consultations publiques en 2021**

# **Le 3<sup>è</sup> lieu, l'amélioration des espaces paysagers et des liaisons douces**

**L**a population sera conviée en 2021 à participer à un cycle de consultations citoyennes pour participer à l'élaboration du cahier des charges du 3<sup>ème</sup> lieu et à l'amélioration des espaces paysagers et des liaisons piétons/vélos/PMR du bourg.

### **Qu'est ce que le 3<sup>ème</sup> lieu**

Dans le cadre du plan de réhabilitation du bourg de Pouldergat, l'ancienne mairie va être rénovée intégralement et dotée d'une extension (côté placître de l'église) afin d'accueillir une bibliothèque et le "3<sup>ème</sup> lieu de vie". La mairie engagera un.e salarié.e à mi-temps pour le faire vivre, et bien sûr, si des bénévoles souhaitent s'y investir, ils seront bienvenus. Le but est d'en faire un espace à la disposition des citoyens, un véritable lieu de vie sociale et de rencontre. Il est donc très important que les citoyens participent à la consultation! Ce 3<sup>ème</sup> lieu sera ce que vous déciderez d'en faire. Plusieurs thématiques ont été proposées par la commission bien vivre, pour démarrer la réflexion:

- Quelle place pour les ados et jeunes dans ce lieu (espace pour se retrouver et bavarder, jeux, café, wifi...).

- Quelle place pour les enfants (via la bibliothèque, les animations, des jeux,...)- Quelles animations en arts et culture (spectacles, concerts, ciné-club, expos, conférences, rencontre d'auteurs,...)

- Quelles autres besoins et envies pour ce lieu (café associatif, mini-cantine, espace de travail, réunions, autres idées,...)

### **Que recouvrent les notions d'aménagement paysager et d'amélioration des liaisons douces?**

Toujours dans le cadre de la réhabilitation du bourg, les jardins de la mairie et de l'église vont être réaménagés, en lien avec le 3<sup>ème</sup> lieu. L'objectif est de recréer un coeur de bourg attractif et vivant. Ainsi, la diversité des activités possibles dans ces jardins est au coeur du projet de rénovation. La



commission «Bien-vivre» a fait des propositions que la consultation citoyenne va permettre de retravailler ou de modifier: jardinage partagé, espace de jeu de plein air, espace de lecture et activités culturelles de plein air, kiosque à musique, espace d'exposition, .... Quant au liaisons douces, le but est de proposer aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite la possibilité de se déplacer en sécurité dans le bourg en sécurité et confortablement, en évitant les axes routiers. Aller de «Ti an Holl» à l'école via le stade de foot en fauteuil roulant devrait devenir possible et même agréable !

### **Comment vont se passer les consultations ?**

Il y aura deux réunions de consultation sur le 3<sup>è</sup> lieu, et deux pour les aménagements paysagers et liaisons douces. Les dates seront données dès que qu'il sera possible d'organiser des réunions au regard des risques liés à l'épidémie de covid.

Chaque réunion commencera par une présentation du projet et de son historique, puis les participants seront répartis en plusieurs ateliers thématiques, avec un animateur dans chaque groupe. Les idées seront centralisées puis présentées à l'ensemble des participants. Enfin un sondage sera effectuée sur ces idées afin de valider leur pertinence.

Si vous ne pouvez pas venir aux réunions, vous pouvez faire parvenir vos idées à la mairie (ou à un élu).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### LES COMMISSIONS ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES

#### **Conseil d'Exploitation Eaux et Assainissement**

Plusieurs dossiers sont en chantier :

- la construction du nouveau château d'eau du Juch, sa capacité passant ainsi de 500 m<sup>3</sup> à 1000 m<sup>3</sup>.
- l'étude technico-économique des filières de traitement des eaux usées avec actualisation du zonage d'assainissement pour Pouldergat dont le coût est estimé aux alentours de 40000 €.
- Le contentieux sur la STEP de Douarnenez (Station d'épuration) suite à un «désordre béton» sur une partie de l'ouvrage.

#### **Comité Pilotage du Stade Aquatique**

Une grille tarifaire a été validée et un planning d'occupation des bassins (clubs,public...) étudié en vue d'une rencontre avec les clubs et associations le 9 décembre 2020. Le transfert des agents et l'ouverture du stade aquatique sont envisagés au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Une réorganisation de la partie administrative du service Eaux et Assainissement doit permettre d'améliorer l'avancée du traitement des dossiers.

#### **Action sociale**

Julie MANNEVEAU a reçu le mandat de déléguée à l'assemblée départementale du CNAS (Comité National d'Action Sociale).



### Habitat léger, impact léger, budget léger

#### Qu'est-ce qu'un habitat léger ?

La loi Alur de 2014 définit pour la première fois les habitats légers comme « des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs et des installations sans fondation disposant d'équipements intérieurs ou extérieurs et pouvant être autonomes vis-à-vis des réseaux publics.

Elles sont destinées à l'habitation et occupées à titre de résidence principale au moins huit mois par an. Ces résidences ainsi que leurs équipements extérieurs sont, à tout moment, facilement et rapidement démontables.

Il peut donc s'agir de yourtes, tipis, roulottes, tiny houses, mobil-home, roulottes, ou cabanes, que leurs habitants ont choisi d'habiter à l'année. (photo). Aujourd'hui de plus en plus de citoyens font le choix de ces habitats simples, écologiques, et proches de la nature.

#### Des habitats écologiques.

S'agissant de petits habitats, en général très bien isolés, les habitats légers sont faciles à chauffer et à entretenir, et nécessitent peu de matériaux pour leur construction (un des secteurs les plus énergivores de France). Il est possible de les construire en utilisant des matériaux bio-sourcés (bois, laine de mouton,...). Ils peuvent être plus

agréable à vivre que des vieilles maisons mal isolées ! Leur conception est soignée et permet une intégration paysagère idéale, à la fois moderne et sobre .

#### Un impact très faible sur le territoire.

Ces résidences, qui sont démontables et légères, doivent être installées sans fondations lourdes et sans nécessiter l'action d' importants engins de terrassement. Au départ de leurs propriétaires, elles ne laissent aucune trace sur la paysage : le bâtiment se démonte et se déplace intégralement, et l'herbe et les arbres repoussent à son emplacement...

#### Aspects légaux.

Reconnaissant leur particularité, le législateur permet d'installer des habitats légers, dans des zones de capacité limitées, y compris sur des zones naturelles ou agricoles. Ces zones dites STECAL doivent être mentionnées par la municipalité dans le Plan Local d'Urbanisme et faire partie d'un schéma cohérent d'implantation des habitats.

#### Intérêt social

Un habitat léger est peu coûteux (entre 10.000 et 30.000€ pour 40m<sup>2</sup>) et permet à des familles à revenus modestes d'être propriétaires et de vivre dans un habitat confortable sans passer par les bailleurs sociaux ou la location. Leur offrir la possibilité légale de s'installer sur la commune permet d'attirer de nouvelles familles, avec des adultes en âge de travailler, des enfants à l'école...

Le logement est un des principaux coût pour une famille, et l'un des secteurs les plus polluants et les plus producteurs de CO<sub>2</sub> (construction et chauffage). Les habitats légers sont une alternative crédible et viable à ces problèmes, pour celles et ceux qui souhaitent vivre de cette manière : simple, sobre et proche de la nature...



## DU «REUZ» DANS LE BOURG



Du 11 juillet au 27 septembre, dans le jardin de la Mairie, *Tout le monde se met à « Laezh » !*



Le 3 juillet, à l'Ecole : *Changement de directrice : Bénédicte RICHE s'en va, Géraldine LOZACHMEUR arrive*



Le 23 août, au stade : *Pied de nez au virus, Le foot fait son Troc et puces*

Du 19 au 28 août : *« De l'eau dans le biogaz » ... De l'ammoniaque dans l'eau Le temps que ça dégaze Open-bar (à eau) à Ti an Holl.*



Le 26 septembre à « Ti an Holl » :  
 au débat «Laezh»,  
 Des balaizes .  
**Autour de Gwendal Le Goff :**  
**Jean-Michel Castrec**  
**Ronan Fertil**  
**Pierre Kervarec**  
**Thomas Le Guellec**



Du 21 au 23 septembre,  
 les CE de l'Ecole déboulent  
 au centre nautique de Tréboul :  
**... Pêche hauturière**  
**Chaloupe sardinière**  
**Visite à l'Ile Tristan**  
**Découverte de l'estran ...**



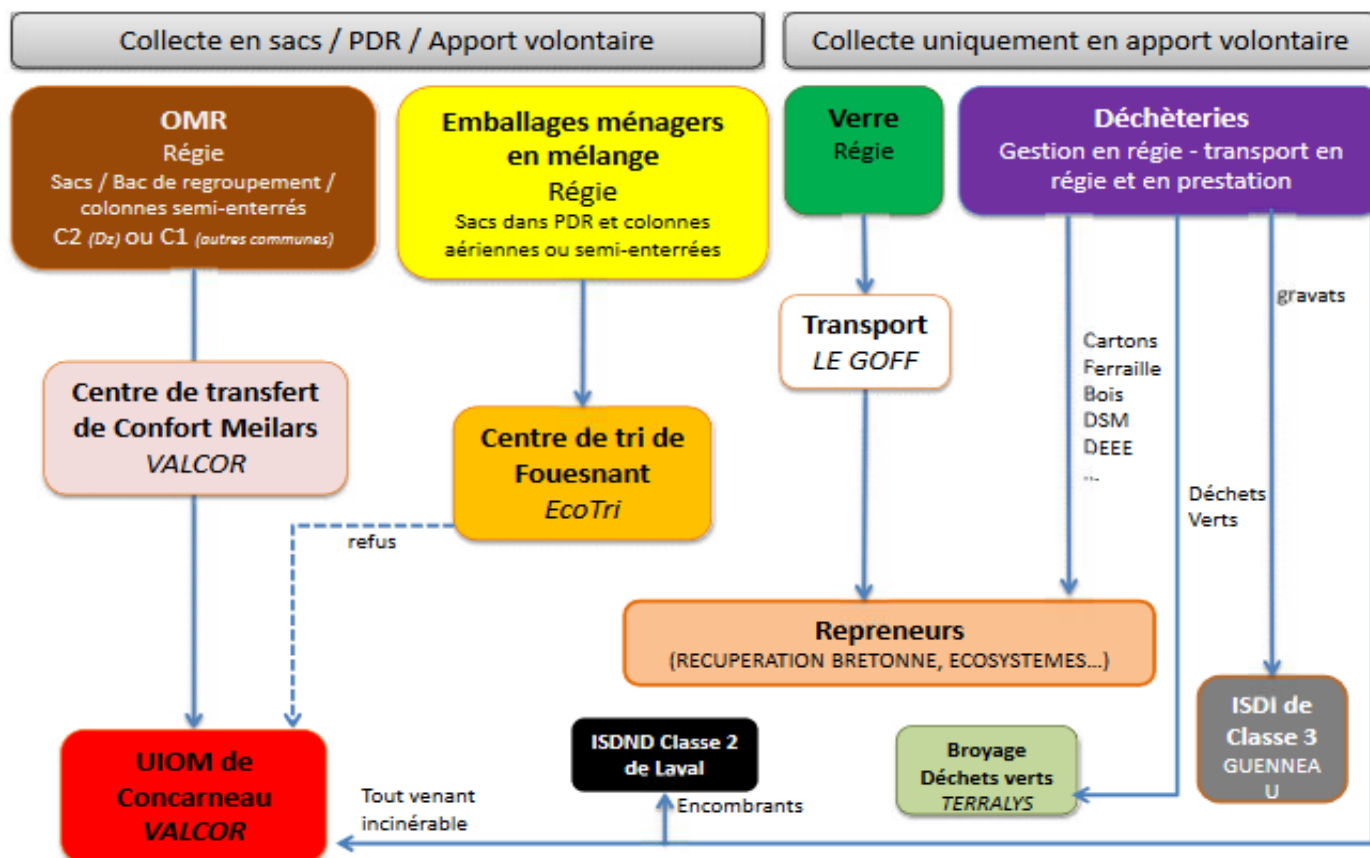
Le 11 novembre au  
 Monument aux morts :  
**Commémoration des morts**  
**de 14-18.**

## NOS «CHERS» DÉCHETS

Un groupe d'élus de la commune a rencontré Gildas GUEGUEN, responsable du service «déchets», et Florence CROM, vice-présidente de «Douarnenez-Communauté», en charge des déchets et de la propreté. Ils vous proposent un feuilleton en plusieurs épisodes pour tout savoir sur les déchets...

### LA FILIERE «DÉCHETS»

Le schéma ci-dessous présente succinctement l'organisation de la filière «déchets» du territoire de Douarnenez-Communauté.



### LA COLLECTE

La collecte assurée par DZ-Communauté couvre les communes de Poullan, Pouldergat, Kerlaz, et le Juch, soit 18327 habitants, avec une augmentation estivale estimée à 50%.

Les foyers sont desservis selon 2 modes de collecte :

- en porte à porte, en sacs – essentiellement en ville.

- en points de regroupement : conteneurs à roulettes ou semi-enterrés.

La collecte est réalisée sur Pouldergat 1 à 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour les sacs jaunes.

Des sacs d'ordures ménagères et des sacs jaunes sont distribués 1 fois par an. Le nombre de sacs est fixé en fonction du nombre de personnes du

foyer. Pouldergat dispose de 7 conteneurs «semi-enterrés» pour les ordures ménagères classiques, 3 pour les sacs jaunes, et 4 pour le verre. D'autre part, des "points environnement" destinés aux déchets recyclables - verre, flaconnages en plastiques, emballages en acier et aluminium, papiers, cartons - sont collectés par les services communautaires.

En 2019, 18 conteneurs semi-enterrés ou enterrés supplémentaires ont été installés sur le territoire de la Communauté de Communes. Des réflexions sont à mener au niveau des municipalités quant à la localisation de conteneurs semi-enterrés, en milieu urbain et de colonnes (conteneurs) aériennes en campagne.

## LES APPORTS VOLONTAIRES



La déchèterie intercommunale assure la collecte des apports volontaires : Carton, gravats, métaux, bois, déchets verts, produits diffus spécifiques (peinture, phyto,...), déchets verts. La déchèterie intercommunale de Lannugat a

ouvert le 23 novembre 2008. La déchèterie intercommunale de Lestrivin à Poullan Sur Mer est ouverte au public depuis le 17 février 2004. Trois agents accueillent les usagers dans les déchèteries (2 à Lannugat et 1 à Lestrivin). Les dépôts des particuliers sont gratuits. Chaque foyer de la Communauté de Communes possède un macaron d'accès aux déchèteries.

Les dépôts de déchets des professionnels ne sont pas autorisés, sauf le dépôt de déchets verts avec un coût de 8,00 Euros le m<sup>3</sup>.

Les horaires d'ouverture :

- Lannugat : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermée les dimanches et jours fériés

- Lestrivin : du lundi après-midi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermée les dimanches, lundis matin et jours fériés.

### Les résultats de la collecte sélective : collecte et déchetterie

Tonnages collectés	Papier	Carton	Briques	Acier	Aluminium	Emballages plastiques	Autres	Refus
1316.94	489.91	404.53	17.27	44.33	4.04	155.90	13.78	187.18



Au total, 1129.76 tonnes sont recyclées, soit 85.78% du tonnage collecté. Le reste, erreurs de tri (appelées «refus»), est renvoyé en incinération à Concarneau (VALCOR).

L'augmentation du pourcentage de refus de tri : 4.99 % en 2015 contre 14.22 % en 2019 s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er Juin 2016. Le «refus de tri», évalué statistiquement par des prélèvements lors de la collecte, donne lieu à des pénalités sur les factures de traitement.

### Comparaison des performances de collecte 2019 en Kg/hbt/an

	DZ-Communauté	Finistère	Bretagne	France
Ordures ménagères	235	231	205	255
Recyclable	58	60	59	48
Verre	50	44	45	30
Déchèterie	395	387	350	218
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>722</b>	<b>659</b>	<b>551</b>

Source : DZ - Communauté - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

### Club de l'amitié

Régine Gaudry espère vivement pouvoir vous retrouver ou faire votre connaissance, le mardi 2 février à partir de 14h30 à la salle «Ti an holl». Vous voudrez bien vous inscrire au **06 85 55 98 02** ou **reginegaudry57@gmail.com** pour prévoir le goûter. N'oubliez pas votre masque. Je souhaite vous retrouver nombreux.

### Les Pouldergeeks

Comme toutes les associations de la commune, après seulement un petit mois de fonctionnement de la saison 8, notre activité s'est arrêtée brusquement à la mi-octobre pour cause d'état d'urgence sanitaire lié au Covid 19.

La trentaine de membres de l'association a dû se séparer alors que l'ensemble des groupes commençait à bien fonctionner avec l'arrivée de nouveaux élèves bien intégrés parmi les plus anciens.

Les dernières perspectives de déconfinement annoncées nous laissent hélas dans une grande incertitude quant à la date de reprise de notre activité. Peut être après la mi-janvier ?

L'équipe des encadrants se tient prête à repartir dès que la situation redeviendra normale.

A ce jour, la seule chose que je puisse faire au nom de l'association, est de vous souhaiter une bonne année 2021 et une bonne santé !

Prenez bien soin de vous !

Le président des Pouldergeeks : Joël Larvor

### La société de chasse «Ar Goulet»

En raison de la situation sanitaire, la société a pris, à contre cœur, la décision d'annuler son repas. Néanmoins, afin de dédommager les propriétaires bailleurs de la mise à disposition de leurs terres, les dirigeants distribueront gratuitement des boîtes de pâté dès que la situation le permettra.

### Amzer Gwechall

L'association espère pouvoir reprendre ses activités fin janvier mais ne peut pour l'instant fixer de date. Cependant, le travail continue et nous recherchons des photographies, des lettres, des certificats etc. de tous les « poilus » ayant participé à la Première Guerre Mondiale. Les documents que les familles détentrices nous confieront seront scannés et leur seront restitués. Nous remercions tous ceux qui nous aideront dans cette quête.

- Contact pour Pouldergat :

Raymond HÉLIAS, 2 route de Kerdéo 29100

Pouldergat. **06.85.27.88.66.**

**helias.raymond@gmail.com**

- Contact pour Pouldavid : Jacques GONIDEC, 3 rue Gradlon, 29100 Douarnenez.

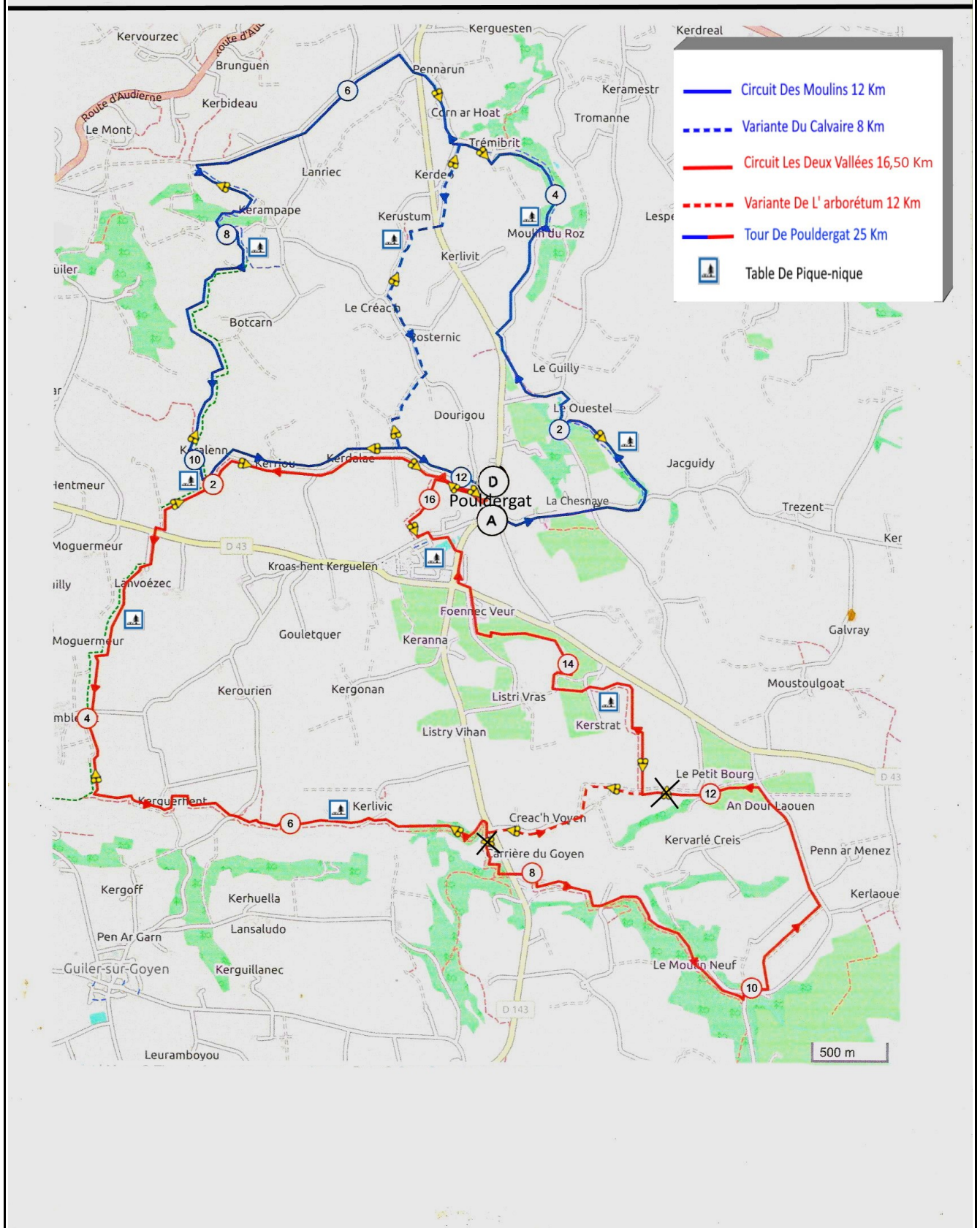
**06.12.08.38.73.**

**jacques.gonidec29@orange.fr**

## An diharzerien

«On the road again», Jean Le Bihan retr ce les balades de la commune.

# CIRCUITS DE RANDONNEE DE POULDERGAT



### L'école Buissonnière



Inspiré par le film «L'école Buissonnière» de Nicolas Vanier, Jean, 15 ans s'est pris de passion pour la photo animalière. Un appareil photo, des balades à travers champs, du temps et de la patience et le voilà parti pour des excursions en silence dans les champs, les prairies, les sous-bois du côté de la Chesnaye, du Questel et du Guilly. Il a fallu mieux comprendre leur habitat, leurs habitudes, leurs horaires mieux les approcher, faire des recherches aussi, pour découvrir des espèces jusque là inconnues de son vocabulaire, comme le tarier pâtre.

Sur son compte instagram @fily\_j\_photo, vous pourrez admirer ragondin, écureuil,

chevreuil, sitelle torchepot, hirondelle, lézard,... Il reste encore de nombreuses espèces que Jean souhaite immortaliser, comme le pic-vert, qu'il a entendu tout le printemps, mais qui est tellement farouche, qu'il faudra encore user de patience et d'ingéniosité pour réussir à l'attraper ! Rendez-vous au printemps prochain !

## INFOS PRATIQUES – TITOUROÙ PLEUSTREK



### Benne à déchets verts - Dastum al lastez glas

- Sem : Pratanirou - Sem : cimetièr
- Sem : Kervoannou - Sem : Kergesten
- Sem : Ti An Holl - Sem : Foënnec Veur
- Sem : Pratanirou\*

\* Toutes les 6 semaines, elle revient dans votre quartier.

### Bibliothèque :

Fermée pour raison sanitaire. Les habitants peuvent récupérer des livres dans la boîte à livres, à proximité de la mairie, et en déposer également.



**Liliroulotte** : «Librairie jeunesse & accompagnement parental» prend vos commandes au **06.61.68.99.44** ou **liliroulotte@gmail.com**

### ● Distribution des sacs-poubelles :

mercredi 17 et jeudi 18 février 2021, à Ti an Holl, salle 1. **à vérifier**



### Permanences des élus Digor eo an ti-kêr

Les élus tiennent des permanences régulières à la mairie :

- H. Savina : mardi et jeudi 10h-12h
- J. Lozac'hmeur : mercr et jeudi 10h-12h
- P. Marle : mardi et vendredi 10h-12h
- R. Kervarec : lundi et vendredi 10h-12h
- le samedi matin entre 10h et midi.